

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE DREUX

ARRÊTÉ N°ARR2026-356

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE À MADAME ANAÏS FERRANT, DIRECTRICE DES FINANCES

**Direction des Assemblées, de la Citoyenneté,
des Affaires Juridiques, de la Commande Publique**

Le Maire de la ville de Dreux,

VU le Code Général des Collectivités Locales et notamment son article L2122-19,

VU le Code général de la fonction publique,

VU le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoint au Maire en date du 28 mars 2026,

CONSIDÉRANT que Madame Anaïs FERRANT, exerce les fonctions de Directrice des finances de la ville de Dreux et, dans le souci d'une bonne administration locale, qu'il est nécessaire de lui donner délégation de signature,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée, à compter du 28 mars 2026, à Madame Anaïs FERRANT, Directrice des Finances, portant sur la signature des bordereaux de dépenses et de recettes de la collectivité.

ARTICLE 2 : La présente délégation prendra fin le 30 mai 2026.

ARTICLE 3 : La signature des actes par Madame Anaïs FERRANT, sera précédée de la mention « par délégation du Maire ».

ARTICLE 4 : La présente délégation de signature est consentie sous ma responsabilité et sous ma surveillance.

ARTICLE 5 : Un exemplaire du présent arrêté sera notifié à l'intéressée et à sera transmis à Monsieur le sous-préfet de Dreux, au titre du contrôle de légalité et publié sur le site Internet de la ville de Dreux.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à DREUX, le 30 mars 2026
Document certifié exécutoire
Après dépôt à la Sous-préfecture de Dreux
le 30 mars 2026
publication et notification le 30 mars 2026

Le Maire,



Abdel-Kader GUERZA